

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 950

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des ponts sur l'Inn

Me rendant en Hongrie pour prendre part à un colloque sur la francophonie, je me suis arrêté à Innsbruck... («L'un ou l'une de vous a-t-il/elle été à Innsbruck?» disais-je parfois à mes élèves. Et parfois, il se trouvait que personne, dans la classe... «Cela ne fait rien: vous pourrez peut-être quand même me renseigner. Savez-vous si une rivière coule à travers Innsbruck? — ?? — Non? Voilà qui est ennuyeux! Mais peut-être savez-vous s'il y a un pont à Innsbruck, un pont célèbre? — ??? (l'air de penser que je devais être idiot pour poser de pareilles questions à des gens qui de leur vie n'avaient mis les pieds à Innsbruck!...»).

...Je me suis arrêté à Innsbruck, ai passé par l'un des nombreux ponts qui franchissent l'Inn et j'ai pénétré dans l'église des Jésuites de la ville. Trois pierres commémoratives: à la mémoire du Père Aloïs Grimm, exécuté le 11 septembre 1944; à la mémoire du Père Johann Steinmayr, exécuté une semaine plus tard (l'un et l'autre, sans doute, compromis dans la tentative de juillet pour renverser Hitler); le Père Johann Schwingshakl, *Volksmissionar*, exécuté le 27 février 1945...

Dans une autre église de la ville, une brochure retracait la vie du Père Franz Rheinisch, qui refusa de prêter serment à Hitler et fut décapité à l'automne 1942...

Nul doute que de bons esprits insistèrent, à l'époque, sur le fait qu'il faut rendre à César ce qui est à César et qu'on ne saurait admettre l'*objection*, de quelque nature qu'elle soit. Mais nul doute aussi qu'on a tort d'incriminer l'Eglise en tant que telle: si les hauts dignitaires se sont souvent hélas *ralliés*, de nombreux prêtres de la base, si j'ose m'exprimer ainsi, ont été fidèles jusqu'au bout. D'ailleurs, même parmi les Princes de l'Eglise: l'archevêque de Regensburg a été exécuté au début de mai 1945 (!!), parce qu'il proposait de proclamer Regensburg, sur le Danube, ville ouverte. Aujourd'hui, semble-t-il, le néo-nazisme fait en Autriche un retour en force.

Difficile, en tout état de cause, de parler de l'Allemagne d'avant-guerre: à chaque instant, on se rend compte que pour la plupart d'entre nous, ces temps sont an-

tétiluviens! Dans un article du 30 mars 1989 (*24 Heures*), intitulé *Jünger, l'«engagé malgré lui»* — article d'ailleurs intelligent et chaleureux —

Patricia Serex écrit que *«Jünger, né à Heidelberg, fuit la maison paternelle en 1913 pour s'engager, à Verdun, dans la Légion étrangère française»*. Etonnante révélation, si l'on considère que Jünger est l'un des principaux représentants du nationalisme allemand non nazi. En fait, il s'est bien engagé dans la Légion en 1913 (il avait 16 ans!), mais rapidement désabusé, il rentre en Allemagne l'année suivante, grâce à l'aide de son père (tout ceci dans ce livre fascinant qui s'intitule *Jeux Africains*), et s'engage dans l'armée impériale allemande de Guillaume II, combat à Verdun, est décoré de l'ordre «Pour le mérite». La guerre prend fin pour lui en septembre 1918, à l'hôpital, blessé pour la septième fois...

Quarante-six ans plus tard (1964) paraissait à Zurich un petit livre de Jünger, *Dezember*, illustré de douze bois gravés du peintre trop tôt disparu Oskar Dalvit — lequel avait exposé une ou deux fois chez Genton, aujourd'hui *L'Entracte*, pour le plus grand plaisir des Lausannois. ■

## La motion du citoyen

(cfp) Quelques cantons suisses connaissent la motion individuelle adressée directement au Grand conseil. Seul le canton de Zurich connaît, depuis 1869, le droit d'initiative individuel permettant à chaque citoyen de proposer une modification de la législation. Il n'y avait naguère que quelques propositions, occasionnelles, mais depuis une trentaine d'années les projets sont devenus nombreux, pour arriver à la vingtaine en 1987. Il devient dès lors difficile de traiter les propositions dans les délais légaux. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, appuyé par la majorité des députés au Grand conseil, propose de les étendre. Actuellement, les projets doivent être soumis au Grand conseil à une des trois prochaines séances (il y en a généralement une par semaine). En cas de sou-

tien provisoire par au moins 60 députés, le projet fait l'objet d'un examen et revient au Grand conseil dans les dix-huit mois pour décision définitive. Le soutien définitif de 60 députés signifie alors la soumission au verdict populaire. Si ce soutien manque, l'initiative est jugée rejetée.

La nouvelle proposition envisage l'examen provisoire dans les six mois et la décision définitive au plus tard trois ans après la décision sur le soutien provisoire.

Ces délais semblent réalistes: ils correspondent à ceux en vigueur pour le traitement des initiatives populaires. Zurich paraît en tout cas faire des efforts pour que le terme de démocratie directe garde tout son sens. ■

## Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Dans ce numéro et dans l'index, vous trouverez les signatures de:

Claude Auroi	(ca)
François Brutsch	(fb)
Jeanlouis Cornuz	(jc)
Jean-Daniel Delley	(jd)
Benjamin Dolhinger	(bd)
Catherine Dubuis	(cd)
André Gavillet	(ag)
Jacques Guyaz	(gg)
Pierre Imhof	(pi)
Yvette Jaggi	(yj)
Wolf Linder	(wl)
Jacques Longchamp	(jl)
Charles-F. Pochon	(cfp)
Rédaction	(réd)
Victor Ruffy	(vr)
Jean-Luc Seylaz	(js)

### Les Invités de DP:

Philippe Bois

Mario Carera

Jean-Pierre Ghefli

Beat Kappeler

Jean-Christian Lambelet

Claude Raffestin

Les articles marqués d'un astérisque (\*) sont des réactions de lecteur; les signatures en majuscules indiquent un éditorial.

### Abonnement:

65 francs pour une année

### Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612,  
1002 Lausanne - CCP 10-15527-9

Tél 021 312 69 10 - Fax 021 312 80 40

### Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

### Impression:

Imprimeries des Arts et Métiers SA